

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME INFINIMENT BARRIÈRE**

GROUPE LUCIEN BARRIÈRE, SA au capital de 1 215 144.68 euros ayant son siège social 33 rue d'Artois à Paris (75008), immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 320 050 859 met en place pour le compte des Hôtels Barrière, un programme de fidélité « INFINIMENT BARRIÈRE » dont les conditions générales d'utilisation sont précisées ci-après.

Les présentes conditions générales d'utilisation s'appliquent dans les Hôtels Barrière ayant adhéré au programme INFINIMENT BARRIÈRE (ci-après dénommé(s) « le ou les Hôtel(s) Barrière»). La liste de ces hôtels est disponible sur demande auprès de nos services. Cette liste est susceptible d'être modifiée à tout moment. Nous vous recommandons de la consulter régulièrement.

Les Conditions Générales d'Utilisation sont disponibles dans l'espace personnel du client accessible en renseignant ses identifiants sur le hub de connexion du site internet [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com) et à l'accueil des Hôtels Barrière, sur demande.

Les Hôtels Barrière sont exploités par des filiales de Groupe Lucien Barrière, 33 rue d'Artois 75008 Paris, ou par la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes et ses filiales.

Le client s'inscrit gratuitement au présent programme INFINIMENT BARRIÈRE en créant son espace personnel sur la page Infiniment Barrière, rubrique "Créer son espace", accessible sur le site [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com). Lors de la création de son espace personnel, le client confirme, en cochant la case, avoir pris connaissance et accepter les présentes conditions générales d'utilisation, aucun espace personnel ne pourra être créé sans cet accord. L'espace personnel (dont les données qui y sont mentionnées) est strictement nominatif, personnel et inaccessible.

Le programme de fidélité est ouvert à tout client résidant en France ou à l'étranger, âgé de plus de 18 ans, non exclu du programme de fidélité dans les conditions visées à l'article 5 ci-après.

### **1- LES STATUTS DU PROGRAMME INFINIMENT BARRIÈRE**

Le programme de fidélité INFINIMENT BARRIÈRE fonctionne sur la base d'une mécanique statutaire.

- Statut DÉCOUVERTE
- Statut INFINIMENT

Le statut DÉCOUVERTE est attribué à toute personne procédant à la création de son espace personnel depuis le site accessible à l'adresse [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com) et n'ayant réalisé aucun séjour réservé depuis le site [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com) ou auprès de notre centrale de réservation accessible depuis le numéro +33 (0)1 73 600 111 dans un hôtel Barrière dans les trois dernières années précédant la date de création de son espace.

Les clients bénéficiant du statut DÉCOUVERTE peuvent accéder à leurs avantages dans l'espace personnel accessible depuis le site [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com), à la rubrique "Mes avantages". Aucune remise de carte même dématérialisée n'est faite pour ce statut. Pour

réserver leur premier séjour tout en bénéficiant de leur avantage, les clients devront s'identifier en tant que membres de programme INFINIMENT BARRIÈRE puis se rendre dans la rubrique "Mes offres" de leur espace personnel ou directement sur la page d'accueil du site [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com), choisir l'Hôtel Barrière souhaité, choisir leurs dates, la catégorie de chambre et finaliser leur réservation en acceptant les Conditions Générales de Vente. Ces avantages ne sont accessibles que pour des réservations réalisées sur le site [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com) en s'identifiant en tant que membre du programme INFINIMENT BARRIÈRE avant de finaliser la réservation, ou depuis la rubrique "Mes offres" de l'espace personnel accessible depuis le site Internet à l'adresse [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com).

Le statut DÉCOUVERTE permet au client bénéficiant de ce statut de recevoir des informations ou des offres commerciales par tous moyens, à savoir, notamment, par voie électronique, postale, ou par téléphone s'ils ont validé cette option lors de la création de leur espace personnel, dans les conditions définies à l'article "Données personnelles".

Le statut INFINIMENT est attribué

- Aux personnes qui étaient déjà membres du programme de fidélité INFINIMENT BARRIÈRE avant la mise en place de l'espace personnel en octobre 2019 et ayant réalisé au moins un séjour réservé depuis le site [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com) ou auprès de notre centrale de réservation accessible depuis le numéro +33 (0)1 73 600 111 dans un hôtel Barrière dans les trois dernières années.
- À toute personne ayant créé son espace personnel sur le site [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com) en n'ayant réalisé aucun séjour dans un Hôtel Barrière réservé depuis le site [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com) ou auprès de la centrale de réservation Barrière depuis moins de 3 ans au moment de la création de son espace, c'est-à-dire ayant déjà le statut DÉCOUVERTE, et terminant un séjour dans un Hôtel Barrière réservé depuis le site [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com) ou auprès de la centrale de réservation Barrière (pour un séjour terminant le samedi ou le dimanche, le statut Infiniment sera attribué le lundi suivant),
- À toute personne procédant à la création de son espace personnel sur le site [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com) et ayant réalisé au moins 1 séjour dans un Hôtel Barrière depuis moins de 3 ans, réservé depuis le site [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com) ou auprès de la centrale de réservation Barrière.

Les clients bénéficiant du statut INFINIMENT peuvent accéder à leurs avantages dans la rubrique "Mes avantages" de leur espace personnel sur le site [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com).

La carte INFINIMENT BARRIÈRE est dématérialisée et est délivrée par Groupe Lucien Barrière aux titulaires du statut INFINIMENT, automatiquement, le jour de leur entrée dans ce statut, par voie électronique à l'adresse email renseignée dans l'espace personnel du client.

Pour les personnes déjà titulaires d'une carte INFINIMENT BARRIÈRE physique, la version dématérialisée est disponible dans leur espace personnel.

La carte est gratuite, strictement personnelle et nominative. Elle ne constitue pas un moyen de paiement.

La carte dématérialisée INFINIMENT BARRIÈRE, qui leur est envoyée automatiquement par mail suite à leur entrée dans le statut INFINIMENT et disponible sur leur espace personnel, est destinée :

- À faire bénéficier les clients (ci-après dénommés le(s) « membres(s) »), d'avantages permanents, présentés dans leur espace personnel sur le site [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com) à la rubrique “Mes Avantages” et accessibles dans les Hôtels Barrière participants, sur présentation de leur carte INFINIMENT BARRIÈRE dématérialisée.
- À faire bénéficier les membres d'avantages à l'occasion de leurs visites dans les Hôtels Barrière et chez les éventuels partenaires participant au programme de fidélité (ci-après dénommé le « programme de fidélité »), sur présentation de leur carte INFINIMENT BARRIÈRE dématérialisée.

Le statut INFINIMENT permet également aux membres de recevoir des informations ou des offres commerciales par tous moyens, à savoir, notamment, par voie électronique, postale, ou par téléphone s'ils ont validé cette option lors de la création de leur espace personnel, dans les conditions définies à l'article “Données personnelles”.

## **2– LES CONDITIONS D'ADHÉSION AUX STATUTS ET AU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ**

Pour adhérer au programme, il suffit de créer son espace personnel en remplissant un formulaire accessible sur la page Infiniment Barrière dans la rubrique “Créer son espace” du site [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com), et d'accepter les présentes conditions générales d'utilisation.

En créant son espace personnel, le membre accède soit au statut DÉCOUVERTE, soit directement au statut INFINIMENT en fonction des critères exposés à l'article 1.

Un membre du statut DÉCOUVERTE est automatiquement affilié au statut INFINIMENT à la suite de la réalisation de son premier séjour dans un Hôtel Barrière participant, dès lors que sa réservation est faite sur le site [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com) avec ses identifiants ou par téléphone via la centrale de réservation Barrière accessible depuis les numéros +33 (0)1 73 600 111 (ligne générale) ou +33 (0)1 73 60 01 23 (ligne dédiée au programme INFINIMENT BARRIÈRE). Cette attribution automatique du statut INFINIMENT se fait le jour du check-out ou le lundi suivant lorsque ce check-out a lieu un samedi ou un dimanche. Le client reçoit immédiatement la carte INFINIMENT BARRIÈRE dématérialisée accompagnée d'un récapitulatif portant les informations essentielles sur les avantages du statut INFINIMENT, à l'adresse électronique qu'il a indiquée dans son espace personnel accessible depuis le site [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com).

La carte est active tant que le membre n'y a pas renoncé expressément. Il peut exercer son droit à renonciation soit en s'adressant par mail à l'adresse [dpo@groupebarriere.com](mailto:dpo@groupebarriere.com) ou par courrier recommandé avec avis de réception à Groupe Lucien Barrière Direction Marketing Hôtels - 33 rue d'Artois 75008 PARIS. La carte sera désactivée et le compte espace personnel supprimé, en cas de décès du membre titulaire et en l'absence de directives contraires du défunt, dès que l'information aura été portée à la connaissance des Hôtels Barrière ou du Groupe Lucien Barrière par l'envoi d'un courrier recommandé AR au 33 rue d'Artois - 75008 PARIS.

La carte et le compte espace personnel seront également supprimés en cas d'inactivité (aucun séjour ou aucune connexion à l'espace personnel) pendant 5 ans. La carte et le compte associé

pourront être réactivés sur simple demande auprès de notre service de réservation [infiniment@groupebarriere.com](mailto:infiniment@groupebarriere.com).

Le membre peut utiliser sa carte dématérialisée dans les Hôtels Barrière participants dès qu'il rejoint le statut INFINIMENT. Les Hôtels Barrière se réservent le droit d'opérer à tout moment, tout contrôle quant à l'utilisation de la carte dématérialisée et/ou son titulaire.

Tout changement intervenant sur les données communiquées au moment de l'adhésion au programme de fidélité devra être renseigné dans les meilleurs délais dans l'espace personnel du site [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com). Le membre garantit l'exactitude de toutes les informations fournies et sera seul responsable de toute indication erronée, incomplète et obsolète.

À tout moment, le membre pourra faire une demande de désinscription du programme de fidélité, soit en s'adressant par mail à l'adresse [dpo@groupebarriere.com](mailto:dpo@groupebarriere.com) ou par courrier recommandé avec avis de réception à Groupe Lucien Barrière - Direction Marketing Hôtels 33 rue d'Artois 75008 PARIS France. Dans ce cas, si le membre est encore titulaire d'une carte physique, il restituera sa carte physique à l'un des Hôtels Barrière ou la retournera par courrier à Groupe Lucien Barrière - 33 rue d'Artois 75008 PARIS et ne pourra plus prétendre à ses avantages à compter de la date de réception par Groupe Lucien Barrière de la demande de désinscription. S'il est titulaire d'une carte dématérialisée, Groupe Lucien Barrière procède à la désactivation de la carte dématérialisée. La carte sera désactivée et le compte espace personnel supprimé en cas de décès du membre titulaire et en l'absence de directives contraires du défunt, dès que l'information aura été portée à la connaissance des Hôtels Barrière ou du Groupe Lucien Barrière soit par mail à l'adresse [dpo@groupebarriere.com](mailto:dpo@groupebarriere.com) ou par l'envoi d'un courrier recommandé AR au 33 rue d'Artois - 75008 PARIS.

### **3. – LES AVANTAGES DU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ INFINIMENT BARRIÈRE**

#### **3.1 – Les offres permanentes du statut DÉCOUVERTE du programme de fidélité**

Le membre bénéficiaire du statut DÉCOUVERTE du programme de fidélité INFINIMENT BARRIÈRE a directement accès à des « offres commerciales », ponctuelles ou permanentes. Ces offres consistent par exemple en des remises promotionnelles sur des services proposés par les Hôtels Barrière adhérents au programme de fidélité INFINIMENT BARRIÈRE et à l'accès en avant-première à des remises promotionnelles nationales. Il a connaissance de ces offres lors de son inscription au programme de fidélité INFINIMENT BARRIÈRE et pendant la durée de vie du programme de fidélité INFINIMENT BARRIÈRE et du statut DÉCOUVERTE.

Ces offres sont valables dès la création de son espace personnel accessible depuis le site [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com). Ces offres ne sont pas cumulables entre elles, et ne sont pas cumulables avec d'autres promotions présentes temporairement dans les Hôtels Barrière.

Groupe Lucien Barrière se laisse la possibilité de modifier ces offres permanentes. Les modifications seront alors portées à la connaissance des membres, à travers les moyens de communications du programme de fidélité INFINIMENT BARRIÈRE, à savoir, par e-mail à l'adresse renseignée lors de son inscription, et sur le site Internet accessible à l'adresse [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com).

Les offres promotionnelles sont portées à la connaissance des membres du statut DÉCOUVERTE dès leur mise en ligne, dans l'espace personnel accessible depuis le site [www.hotel-barriere.com](http://www.hotel-barriere.com).

Le membre souhaitant bénéficier d'une offre de son statut DÉCOUVERTE, devra se rendre sur le site [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com) ou dans l'espace personnel, s'identifier, choisir l'offre qu'il souhaite utiliser, choisir ses dates, l'Hôtel Barrière et finaliser sa réservation en acceptant les conditions générales de vente. Ces avantages ne sont accessibles que pour des réservations réalisées sur le site [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com) en s'identifiant en tant que membre avant de finaliser la réservation, ou depuis la rubrique "Mes offres" de l'espace personnel accessible depuis le site Internet à l'adresse [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com).

### **3.2 - Les avantages permanents du statut INFINIMENT du programme de fidélité**

Les avantages et offres proposés par le statut INFINIMENT sont portés à la connaissance des membres au moment de leur accession au statut INFINIMENT, dans leur courrier électronique de bienvenue qui leur est envoyé à l'issue de leur check out ou le lundi suivant leur séjour. Ces avantages restent également visibles sur les différents supports de communication du programme de fidélité INFINIMENT BARRIÈRE (site Internet [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com), accueil des Hôtels Barrière).

Groupe Lucien Barrière pourra les modifier après information portée à la connaissance des membres du statut INFINIMENT sur les supports de communication habituels du programme de fidélité INFINIMENT BARRIÈRE.

Groupe Lucien Barrière se réserve le droit de remplacer à tout moment, tout cadeau ou tout avantage pour quelque motif que ce soit, par un cadeau ou un avantage de valeur équivalente notamment en cas de rupture de stock ou d'annulation de l'avantage pour quelque cause que ce soit. En cas de modification des avantages, les membres seront informés dans les meilleurs délais sur tout support de communication habituel.

Le membre souhaitant bénéficier d'une offre de remise sur un séjour réservée aux membres du statut INFINIMENT, devra se rendre sur le site [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com) ou dans l'espace personnel, s'identifier, choisir l'offre qu'il souhaite utiliser, choisir ses dates, l'Hôtel Barrière et finaliser sa réservation en acceptant les conditions générales de vente. Ces avantages ne sont accessibles que pour des réservations réalisées sur le site [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com) en s'identifiant en tant que membre avant de finaliser la réservation, ou depuis la rubrique "Mes offres" de l'espace personnel accessible depuis le site Internet à l'adresse [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com).

Pour les autres avantages (autres que les remises pour un séjour dans un Hôtel Barrière), le membre souhaitant en bénéficier lors de ses séjours dans un des Hôtels Barrière, devra présenter sa carte dématérialisée pour bénéficier de l'avantage ou communiquer son numéro de membre INFINIMENT BARRIÈRE si l'utilisation de l'avantage suppose une réservation préalable auprès de l'établissement (par exemple un restaurant d'un Casino Barrière, le Spa Diane Barrière Enghien-les-Bains ou encore le Spa Diane Barrière Paris....).

Les avantages seront délivrés à la seule initiative de l'Hôtel Barrière où le membre souhaite utiliser son avantage, dès que les conditions requises d'acquisition sont remplies et que les stocks sont disponibles.

Le membre est le seul responsable de la garde et de la conservation de sa carte.

#### **4- LES EXCLUSIONS AU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ**

##### **4.1 - Les personnes exclues d'office du bénéfice du statut INFINIMENT du programme de fidélité INFINIMENT BARRIÈRE :**

Groupe Lucien Barrière ne peut pas émettre de carte dématérialisée aux personnes suivantes :

- Les personnes qui ne présenteraient pas les conditions requises à l'attribution de la carte dématérialisée telles que visées à l'article 1er,
- Les mineurs même émancipés,
- Les employés Groupe Lucien Barrière, ses filiales et Société Fermière du Casino Municipal de Cannes et ses filiales.

Les exclusions visées au présent article 4.1 ont pour conséquence un refus d'attribution de la carte pour toute la durée de l'exclusion.

##### **4.2 - Cas d'exclusion du programme de Fidélité en cours d'application**

Toute personne inscrite au programme de fidélité INFINIMENT BARRIÈRE sera exclue du bénéfice du programme de fidélité dans les conditions suivantes :

Les causes :

- Le membre du statut INFINIMENT qui utiliserait ou permettrait un usage frauduleux ou trompeur de la carte,
- Le membre et/ou une personne qui l'accompagne qui aurait un comportement irrespectueux à l'égard du personnel des Hôtels Barrière ou qui ne respecterait pas les modalités exposées dans le règlement intérieur de l'Hôtel Barrière,
- Le membre qui créerait un incident à l'intérieur de l'Hôtel Barrière au cours d'un séjour, entraînant ou non des dégradations,
- Le membre qui manquerait à ses obligations de paiement de ses séjours/prestations de manière répétée.

Les modalités :

Le membre recevra un courrier recommandé avec avis de réception pour l'informer de la date de son exclusion, des causes et des conséquences.

Les conséquences :

- Perte de ses droits d'utilisation de sa carte, pour le membre du statut INFINIMENT dans tous les Hôtels Barrière.
- Perte de la possibilité de faire usage de ses avantages et offres dans tous les Hôtels Barrière à compter de la date d'exclusion.
- Perte du droit d'utilisation du solde de ses avantages.

Le membre exclu ne pourra pas réclamer aux Hôtels Barrière et/ou au Groupe Lucien Barrière, la valeur résiduelle des avantages associés à son statut.

En cas d'exclusion d'un membre du statut INFINIMENT, sa carte fera l'objet d'une désactivation automatique par Groupe Lucien Barrière.

Le membre exclu ne pourra demander aucune indemnisation.

Groupe Lucien Barrière cessera toute sollicitation d'un membre exclu.

Groupe Lucien Barrière se réserve le droit de poursuivre le membre devant les tribunaux afin de réparer le préjudice qu'il estimerait avoir subi du fait du comportement du membre.

## **5 – PERTE OU VOL DE LA CARTE des membres du statut INFINIMENT**

En cas de perte ou de vol de sa carte, le membre du statut INFINIMENT doit immédiatement prévenir Groupe Lucien Barrière par courrier ou s'adresser directement à l'accueil d'un Hôtel Barrière. Si le membre est titulaire d'une carte physique, il ne lui sera pas adressé de nouvelle carte mais pourra continuer à bénéficier de sa carte dématérialisée envoyée par mail à l'adresse indiquée par le membre dans son espace personnel. Si le membre n'a qu'une carte dématérialisée et qu'il égare le mail dans lequel se trouve cette dernière, il peut la retrouver dans son espace personnel, dans la rubrique "Mon Profil" et se faire renvoyer sa carte dématérialisée par e-mail à tout moment en cliquant sur "Recevoir ma carte par e-mail".

Si le membre de la carte n'a pas informé un Hôtel Barrière ou Groupe Lucien Barrière au moment du vol ou de la perte, il perd la possibilité de bénéficier des avantages du statut INFINIMENT du programme de fidélité INFINIMENT BARRIÈRE. Groupe Lucien Barrière décline toute responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse de la carte.

## **6 – GARANTIE ET RESPONSABILITÉ**

### **6.1 – Dysfonctionnements**

Le membre reconnaît et accepte les caractéristiques et limites du fonctionnement du programme de fidélité INFINIMENT BARRIÈRE et du système de traitement de l'information du programme de fidélité INFINIMENT BARRIÈRE permettant l'octroi des avantages. En particulier, il est possible que des dysfonctionnements techniques surviennent, en raison notamment des surtensions électriques, des pannes ponctuelles de composants électroniques ou des erreurs de programmation ou de conception des logiciels entrant pour tout ou partie dans le champ de fonctionnement du programme de fidélité INFINIMENT BARRIÈRE.

On entend par dysfonctionnement technique tout problème inhérent au fonctionnement et au système de traitement de l'information du programme de fidélité INFINIMENT BARRIÈRE. Dans le cas où un Hôtel Barrière constaterait, sur la base de nombreux éléments concordants, que des avantages du programme de fidélité INFINIMENT BARRIÈRE seraient indûment octroyés, notamment du fait d'un dysfonctionnement technique, ces avantages seront annulés dans leur totalité sans que le membre ne puisse réclamer ou demander une quelconque compensation ou réparation. Les membres seront alors prévenus par voie d'affichage ou par tout autre moyen de communication adressé ou sur le site [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com). Groupe Lucien Barrière SA ou Hôtel Barrière ne pourra être tenu

responsable de tout dommage direct ou indirect, lié à un dysfonctionnement technique ou de toute suspension, temporaire ou définitive du fonctionnement du programme de fidélité INFINIMENT BARRIÈRE. Les membres seront alors informés par voie d'affichage ou par tout autre moyen de communication adressé ou sur le site [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com).

## **6.2 - Suspension, modification ou arrêt du programme de Fidélité**

Groupe Lucien Barrière se réserve le droit, ce que le membre accepte, de modifier à tout moment, suspendre ou interrompre, temporairement ou définitivement, le programme de fidélité, et/ou le fonctionnement de la carte ou de modifier les conditions générales d'utilisation de la carte, le programme de fidélité sans que le membre ne puisse demander aucune compensation ou dédommagement. Groupe Lucien Barrière en avertira le membre dans un délai raisonnable avant la prise d'effet de la suspension/modification ou de l'arrêt de la carte et/ou du programme de fidélité, par voie d'affichage auprès de l'accueil des Hôtels Barrière, sur le site Internet accessible à l'adresse [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com).

Groupe Lucien Barrière se réserve le droit, ce que le membre accepte, à tout moment de modifier en tout ou en partie le programme de fidélité, dont la liste des avantages, de le suspendre ou de l'interrompre temporairement ou définitivement, en tout ou en partie, sans que les membres ne puissent demander aucune compensation ou dédommagement.

De manière générale, Groupe Lucien Barrière peut modifier le programme de fidélité, sous réserve d'en informer ses membres au préalable.

Les modifications pourront notamment être faites pour l'une des conditions suivantes :

- Afin d'apporter une réponse proportionnée à des modifications de coûts que Groupe Lucien Barrière engage pour les prestations fournies dans le cadre de l'adhésion de ses membres,
- Afin d'apporter des modifications dans la façon dont les comptes des membres sont gérés :
  - Si Groupe Lucien Barrière modifie les avantages et les services inclus dans le compte de ses membres,
  - Si la modification apporte aux membres un avantage (technique : ex: renforcement de la sécurité du compte) ou si elle est neutre,
- Afin de refléter des changements ou des modifications dans la technologie utilisée,
- Du fait des exigences de changement de réglementation ou de législation.

Dès lors, en cas de modification du programme de fidélité en tout ou en partie dont la liste des avantages, Groupe Lucien Barrière informera les membres de cette modification dans un délai raisonnable avant la prise d'effet de la modification au moyen des supports visés ci-dessus. Toutefois, en cas de modification, les membres conservent sur sa carte les avantages de son statut acquis jusqu'à cette date.

En cas d'arrêt du programme de fidélité sur l'ensemble du territoire français, les membres pourront utiliser leurs avantages acquis dans la limite de leur date de validité et dans un délai maximum de 6 mois après l'arrêt du programme. En cas d'arrêt du programme de fidélité dans un Hôtel Barrière, les membres pourront utiliser leurs avantages acquis dans les autres Hôtels Barrière.



### **6.3 - Données personnelles**

#### **Nature des données personnelles**

Vos données personnelles sollicitées dans le cadre inscription au programme de fidélité INFINIMENT BARRIÈRE, à savoir votre civilité, nom, prénom, votre adresse postale, votre n° de téléphone avec indicatif pays, votre adresse e-mail, ainsi que toute donnée communiquée ou générée par votre navigation constituent des données confidentielles.

#### **Conservation des données personnelles**

Les données personnelles sont conservées pendant toute la durée de validité de l'adhésion au programme de fidélité INFINIMENT BARRIÈRE - Durée nécessaire à la relation commerciale.

#### **Modification de données personnelles**

Le membre s'engage lors de sa souscription au programme de fidélité INFINIMENT BARRIÈRE et durant toute la durée de sa participation au programme de fidélité INFINIMENT BARRIÈRE, à communiquer des informations exactes.

En cas de modification de ses données personnelles, le membre doit en informer, dans les meilleurs délais Groupe Lucien Barrière, ou modifier ses données personnelles directement dans son espace personnel en ligne depuis le site Internet accessible à l'adresse [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com).

Les données personnelles sont traitées par la société Groupe Lucien Barrière, ses filiales, la société SFCMC et ses filiales, telles que listées dans la politique de confidentialité, agissant en tant que responsables de traitement, afin de permettre l'animation de la relation client, l'envoi de communications et offres. La réponse aux questions marquées d'un astérisque (\*) sur le formulaire de création d'un compte est obligatoire à défaut Groupe Lucien Barrière ne pourra créer le compte.

Les données du membre, récoltées sur l'espace personnel du site [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com), seront traitées par les équipes des Hôtels Barrière, la Direction des Services d'information et le service Marketing de Groupe Lucien Barrière.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le membre bénéficie notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de demander une limitation du traitement des données à caractère personnel le concernant. Le membre a également le droit de s'opposer au traitement de ses données pour motif légitime, le droit de s'opposer au traitement de ses données à des fins de prospection commerciale ainsi que le droit de donner à Groupe Lucien Barrière des directives sur le sort de ses données après sa mort. Pour en savoir plus sur le traitement des données et sur l'ensemble des droits concernant les données personnelles, le membre peut consulter la politique de confidentialité sur le site à l'adresse suivante :

<https://www.hotelsbarriere.com/fr/informations-legales/politique-de-confidentialite.html>.

Pour exercer ces droits, le membre peut s'adresser au délégué à la protection des données personnelles Groupe Barrière soit par courrier, au 33 Rue d'Artois à Paris (75008) – France.- soit par mail à l'adresse email : [dpo@groupebarriere.com](mailto:dpo@groupebarriere.com).

#### **6.4 – Responsabilité de Groupe Lucien Barrière ou des Hôtels Barrière**

Les photographies, textes, graphismes, informations reproduits et illustrant le programme de fidélité INFINIMENT BARRIÈRE, les offres et les avantages n'entrent pas dans le champ contractuel. En cas d'erreur manifeste entre les caractéristiques des produits et services et leur représentation, Groupe Lucien Barrière ne saurait voir leur responsabilité engagée.

Les offres des statuts du programme de fidélité INFINIMENT BARRIÈRE et les avantages présentés sur l'espace personnel, accessibles depuis le site [www.hotelsbarriere.com](http://www.hotelsbarriere.com) ne sont ni repris, ni échangés ou remplacés par un autre objet ou service pour quelque cause que ce soit. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces en échange des avantages ou des offres.

Groupe Lucien Barrière décline toutes responsabilités concernant l'utilisation de la prestation dès lors que celle-ci sera consommée en dehors des Hôtels Barrière.

La vente ou l'échange des avantages est strictement interdit.

En cas de litige concernant l'interprétation, l'exécution, la mise en œuvre des présentes conditions générales et après avoir saisi le service client et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et Voyage, dont les coordonnées sont les suivantes :

Médiation Tourisme et Voyage

Adresse postale de saisine : MTV Médiation Tourisme et Voyage BP 80 303 – 75823 PARIS CEDEX 17

Email : [info@mtv.travel](mailto:info@mtv.travel)

Informations : <http://www.mtv.travel>

À défaut de réponse satisfaisante, le membre peut saisir la juridiction ayant compétence pour connaître de son litige.

#### **7 – TERRITORIALITÉ**

Les conditions générales au programme de fidélité INFINIMENT BARRIÈRE sont valables pour chacun des Hôtels Barrière participants.

#### **8 – LOI APPLICABLE**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

#### **9 - CONTACT**

Pour toute question relative au programme de fidélité, les membres peuvent contacter le service client par les moyens suivants :

- À l'accueil des Hôtels Barrière,
- Par mail à [infiniment@groupebarriere.com](mailto:infiniment@groupebarriere.com),
- Par téléphone au +33 (0)1 73 60 01 23,
- À l'adresse postale suivante : Groupe LUCIEN BARRIÈRE SA – Direction Marketing Hôtel – 33 rue d'Artois 75008 PARIS

## **10 – TRANSFERT DES PRÉSENTES CONDITIONS**

GLB se réserve le droit de transférer à l'une de ses filiales ou sociétés affiliées ou à des tiers tout ou partie de ses droits et obligations au titre des présentes.

Sauf autorisation préalable écrite de notre part, il vous est interdit de transférer tout ou partie des droits qui vous sont accordés au titre des présentes conditions.

## **11 – MODIFICATIONS DES PRÉSENTES CONDITIONS**

Les présentes conditions générales d'utilisation sont accessibles dans "le Compte" de l'utilisateur. GLB se réserve le droit de mettre à jour les présentes conditions à tout moment en publiant leur nouvelle version à l'adresse indiquée. Nous pouvons agir ainsi pour un certain nombre de raisons, y compris, sans s'y limiter, pour adapter les Conditions Générales aux dispositions législatives ou réglementaires en vigueur ou en cours d'adoption, pour adapter les conditions générales à une décision prise par une juridiction, une autorité de protection des droits des consommateurs ou toute autre autorité compétente, lorsque ladite décision affecte le contenu du site ou des services proposés par l'application, de prévenir les abus, dommages ou pour des raisons de sécurité, parce que nous modifions la nature de nos produits ou services, pour des raisons techniques ou parce que les besoins de notre entreprise ont changé. Vous convenez que si vous n'acceptez pas certaines modifications de nos conditions, vous devez cesser immédiatement d'accéder à nos Services et/ou de les utiliser.

## **12 – DIVISIBILITÉ**

Si une disposition des présentes conditions s'avère invalide ou inapplicable au regard du droit en vigueur, ladite disposition devra être interprétée d'une manière conforme au droit en vigueur, en reflétant le plus fidèlement possible son intention d'origine, et les autres dispositions demeureront en vigueur et applicables. S'il est impossible d'interpréter une partie invalide ou inapplicable de ces conditions conformément aux lois en vigueur, cette partie sera considérée comme non-existante dans ces conditions sans porter préjudice aux dispositions restantes de ces conditions.

## **13 – RENONCIATION AUX DROITS**

Le non-exercice ou la non-application d'un de nos droits contractés en vertu des présentes ne vaut pas renonciation à notre capacité à exercer ou faire appliquer ledit droit ultérieurement.